

Affiché le 8 novembre 2022

Le conseil a approuvé les procès-verbaux du 29 août 2022 et du 30 septembre 2022

Reddition réglementaire de comptes - information

URBANISME

1- Avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour l'environnement formulée par l'EARL Delger

Dans le cadre de l'augmentation de son élevage de vaches laitières et de son unité de méthanisation, l'EARL Delger située les Grandes Vergnes à Dompierre-sur-Yon a fait une demande auprès de l'Etat d'enregistrement de son exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Le conseil municipal a émis un avis favorable sur cette demande dont le territoire communal est concerné par le plan d'épandage des effluents de l'élevage. Le dossier complet de demande est consultable en mairie.

2- Vote de la signature d'une convention avec la SYDEV et Vendée Eau relative aux modalités de fonctionnement du service d'échange d'autorisation d'urbanisme

Lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme la commune est amenée, conformément au code de l'urbanisme, à consulter les différents gestionnaires de réseaux. Afin de faciliter et de fluidifier ces demandes, Vendée Eau et le Sydev souhaitent utiliser un logiciel d'échange leur permettant d'accéder aux données du logiciel d'instruction de la commune. Le conseil municipal a approuvé la convention définissant les modalités de fonctionnement et d'utilisation des données relatives à ce service.

3- Vote de la signature d'une convention tripartite pour la réalisation de travaux sur un bassin de rétention des eaux pluviales

Le projet de lotissement de la Mollerie, nécessite pour la gestion de ses eaux pluviales une modification du bassin de rétention existant dans le parc Rommerskirchen. Ce bassin, qui appartient à la commune, est géré par les services de l'Agglomération de la Roche-sur-Yon suite au transfert de compétence. Le conseil municipal a approuvé la convention tripartite entre Vendée Habitat, la commune et la Communauté d'Agglomération pour permettre les travaux sur le bassin et définir les modalités de leur mise en œuvre.

4- Vote de la dénomination des rues du lotissement de la Mollerie

A la suite de l'obtention du permis d'aménager le lotissement de la Mollerie par Vendée Habitat en août dernier et en prévision du prochain commencement des travaux, le conseil municipal a approuvé le choix du nom des nouvelles rues créées :

- La rue de la Mollerie (voie A reliant la route du Poiré à la rue des Sabotiers)
- l'impasse des Selliers (voie B partant de la rue de la Mollerie vers l'Ouest)
- L'impasse des Palefreniers (voie C partant de la rue de la Mollerie vers le Sud)
- L'impasse des Bourreliers (voie D partant de l'impasse des Selliers vers le Sud)

TRAVAUX

5- Vote d'une convention d'adhésion à un groupement de commandes avec La Roche sur Yon Agglomération relative aux missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour les travaux de voirie et réseaux divers (catégorie 2 & 3).

Le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune à un groupement de commandes constitué de la Roche-sur-Yon Agglomération, La Roche-sur-Yon et la commune de Mouilleron-le-Captif dans le but de conclure un marché pour la réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour les travaux de voirie et réseaux divers (catégories 2 & 3).

ENFANCE ET JEUNESSE

6- Vote de la convention avec le Grand R – Scène nationale de la Roche-sur-Yon – Festival « Roulez Jeunesse ! » 2022

Le Festival « Roulez Jeunesse » issue de la collaboration entre le Grand R, la commune de Mouilleron-le-Captif et l'Agglomération de la Roche-sur-Yon, s'arrêtera du 12 au 14 décembre dans notre ville afin de proposer des représentations du spectacle « Les petites géométries » de la Cie Juscomama aux classes des écoles maternelles (12 et 13) ainsi qu'une représentation tout public (14). Dans le cadre de cette nouvelle édition et afin de convenir des obligations de chacune des parties, le conseil municipal a approuvé la convention entre le Grand R et la commune.

SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

7- Vote d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association mouilleronnaise d'échanges (AME)

Dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de jumelage entre notre commune et Rommerskirchen, une délégation mouilleronnaise s'est rendu en Allemagne du 29 octobre au 1^{er} novembre 2022. Cette délégation était composée d'élus et de membres de l'AME. L'AME prend à sa charge l'ensemble des coûts afférents au transport et aux achats divers, aussi le conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association.

8- Vote d'une convention de mise à disposition à titre gracieux des équipements sportifs aux associations extérieures

Chaque année, la commune de Mouilleron-le-Captif reçoit de nombreuses demandes de mise à disposition de ses équipements sportifs. Afin de régler celles-ci, un tarif de mise à disposition est délibéré lors du vote des tarifs municipaux. Or la réalité démontre que des cas spécifiques existent, tels que des demandes d'associations extérieures, auxquels ne répondent pas l'application de ladite délibération. Aussi le conseil municipal a approuvé une convention de mise à disposition à titre gracieux des équipements sportifs pour ces différents cas.

PERSONNEL

9- Renouvellement de l'adhésion à l'unité missions temporaires du centre de gestion de la Vendée

Le conseil municipal a approuvé le renouvellement de l'adhésion de la commune au service "missions temporaires" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui permet la mise à disposition de personnel intérimaire.

INTERCOMMUNALITE

10- Ratification des décisions de la conférence du 5 octobre 2022 de l'entente intercommunale pour la mutualisation du conseiller numérique

Dans l'objectif de mutualiser le recrutement d'un conseiller numérique, une entente intercommunale a été créée entre les communes de Landeronde, Dompierre-sur-Yon, Venansault et Mouilleron-le-Captif. Une réunion de la conférence de l'entente intercommunale a eu lieu le 5 octobre 2022. Les décisions prises lors de cette conférence ont été ratifiées par l'assemblée délibérante de chaque commune membre.

11- Vote de la Convention Territoriale Globale (CTG) -

Le conseil municipal a approuvé la convention territoriale globale qui permet de valoriser l'ensemble des services dédiés aux familles et qui doit être signée entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté d'agglomération de la Roche sur Yon et l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

CULTURE

12- Vote d'une convention avec le département pour la mise à disposition de la longère – Programmation culturelle « partage en scène Collèges 2022-2023 »

Dans le cadre de sa programmation « partage en Scène » et de la tenue du spectacle « Appuie-moi sur toi » à destination des collégiens, le Département de Vendée a sollicité la mise à disposition gracieuse de la salle de la longère de Beaupuy, les 27 et 28 février 2023. Le conseil municipal a approuvé la mise à disposition de la salle de la longère pour le conseil départemental.

13- Vote d'une convention résidence d'artistes de création et d'expérimentation à la longère entre la commune et le groupe « Voltair »

Dans le cadre de sa politique culturelle et dans son objectif de soutenir la création artistique, la commune a approuvé de mettre à disposition du groupe musical « Voltair », l'équipement de la longère de Beaupuy pour la période allant du 14 au 18 novembre 2022.

QUESTIONS DIVERSES

14 – Vote d'une convention d'occupation précaire du domaine public dans le cadre des festivités locales – Marché de Noël

Dans le cadre du marché de Noël qui se déroulera les 10 et 11 décembre prochains, la commune accueillera sur le site du village de Beaupuy, différents exposants auxquels elle mettra à disposition des espaces. Afin de fixer les modalités d'utilisation, de fonctionnement et d'occupation précaire du domaine public, le conseil municipal a approuvé une convention.

TOUR DE TABLE